

PRÉFECTURE DU TARN

SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DU TARN
Service de gestion des volontaires

Arrêté portant proclamation des résultats des élections des représentants des sapeurs-pompiers volontaires au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires du service départemental d'incendie et de secours du TARN

La préfète du TARN,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,
Chevalier du Mérite agricole.

- VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article R. 1424-23 ;
- VU le décret n° 2013-412 du 17 mai 2013 relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;
- VU le décret n° 2013-857 du 26 septembre 2013 fixant la date de renouvellement des conseils municipaux et communautaires et portant convocations des électeurs ;
- VU l'arrêté INTE0500791A du 7 novembre 2005 portant organisation du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires ;
- VU l'arrêté du 27 mars 2014 portant organisation des élections des représentants des sapeurs-pompiers volontaires au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires ;
- VU la circulaire BSIS/DC/N° 2007-249 du 20 décembre 2007 relative aux élections au conseil d'administration et à la commission administrative et technique des services départementaux d'incendie et de secours ;
- VU la circulaire DGSCGC/DSP/SDSIAS/BAFPP/DC/2013-226 du 24 décembre 2013 relative au renouvellement des représentants des communes et des E.P.C.I. au conseil d'administration des services départementaux d'incendie et de secours, des représentants des sapeurs-pompiers à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours, et des représentants des sapeurs-pompiers volontaires au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires ;
- VU la délibération du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du TARN du 21 mars 2014 relative à la réélection du conseil d'administration ;
- VU le procès-verbal de la commission de recensement des votes en date du 10 juin 2014 ;

Considérant les résultats dûment constatés par ladite commission ;

SUR proposition de monsieur le directeur de cabinet,

ARRETE

.../...

Article 1 – Sont élus en qualité de membres du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires du service départemental d'incendie et de secours du TARN :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
M. SUBREVILLE Philippe	M. CRISTOL Michel
M. ESCANDE Jean-Paul	M. BOURAHLA Mohamed
M. VALAX Clément	M. THIELS Léo
M. MARION Thierry	M. ESTIVALS Julien
Mme BRUGUIERE Stella	M. PACAUD Mickaël
M. RAVAILHE Thierry	M. GAYRAUD Franck
M. LAUTIER Jean-Pierre	Mme QUINQUIRY Séverine

Article 2 – Les résultats peuvent être contestés dans les 10 jours suivant la publication du présent arrêté devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par tout électeur ou par tout candidat.

Article 3 – Messieurs le secrétaire général de la préfecture, le président du conseil d'administration du S.D.S.I.S du TARN, le directeur départemental du S.D.S.I.S du TARN sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture et du S.D.S.I.S du TARN.

ALBI, le 12 juin 2014

Pour la préfète
et par délégation,
Le Secrétaire général,

Hervé TOURMENTE